Toulouse : 800 € d'amende pour le professeur qui avait agressé son proviseur

03/03/2011 à 8h45

Un professeur de lettres et d'histoire a été condamné à 800 € d'amende par le tribunal correctionnel de Toulouse. Il avait frappé d'un coup de pied le proviseur de son établissement le 14 octobre 2010 en pleine mobilisation lycéenne contre la réforme des retraites.

Le 14 octobre 2010, à Gourdan-Polignan, commune de Haute-Garonne, comme un peu partout en France, les lycéens se mobilisaient pour protester contre la réforme des retraites. Dans l'enceinte de l'établissement Paul-Mathou, des banderoles avaient été posées sur les murs. Le proviseur n'en voulait pas. Il a tenté de les décrocher mais un professeur de lettres et d'histoire s'y est opposé.

Cet enseignant était jugé ce mardi par le tribunal correctionnel de Toulouse. Car il a frappé d'un coup de pied le proviseur pour l'empêcher d'arracher les fameuses banderoles. Les juges l'ont condamné à 800 € d'amende malgré le soutien affiché par certains de ses collègues de travail qui ont dénoncé "*l'agressivité*" du proviseur au moment des faits.

Le Télégramme

(Merci à ajax1953)